

FR

FR

FR

ANNEXE

Résumé revue à mi-parcours du Document de stratégie pays Algérie 2007-2013 et Programme indicatif national 2011-2013

Le nouveau Programme Indicatif National (PIN) pour l'Algérie couvre la période 2011-13 et se base sur une revue du Document de Stratégie Pays (DSP) relatif à la période 2007-13, adopté en 2007 dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat (IEVP). La revue à mi-parcours a confirmé que le DSP de 2007, ainsi que la stratégie de réponse de l'UE, demeurent le cadre d'orientation des mesures de coopération entre l'UE et l'Algérie dans les années à venir.

Ce résumé présente une synthèse de la revue à mi-parcours du DSP, qui évalue l'adéquation des priorités de coopération en vue de l'établissement du nouveau PIN. La présentation du PIN 2011-13 d'un montant indicatif de 172 millions € (M€), fait l'objet de la seconde partie du document, qui précise la réponse opérationnelle de la Commission.

Revue à mi-parcours

Cette partie contient les événements significatifs récents dans les relations UE/Algérie, une analyse des nouvelles politiques de l'UE et les évolutions de la situation politique, économique et sociale en Algérie.

Elle présente notamment les nouvelles priorités fixées par la politique extérieure de l'UE (par exemple dans le contexte de la crise économique et financière ou en matière de changement climatique), fait état de l'approfondissement des relations UE/Algérie par l'adoption de la « Feuille de route », qui vise à exploiter davantage le potentiel de l'Accord d'association (AA), et passe en revue les nouvelles initiatives politiques de l'Algérie. Elle fait également le bilan de la coopération, indiquant que la mise en œuvre a progressé, mettant en évidence l'opportunité d'envisager des appuis sectoriels dans un souci d'efficacité de l'aide et soulignant que l'Algérie a été pionnière en ce qui concerne les opérations de gouvernance. En outre, à partir de décembre 2008, le programme d'appui à la mise en œuvre de l'AA, P3A, permet l'utilisation du jumelage institutionnel.

Les relations contractuelles avec l'Algérie sont définies dans l'AA. Une « Feuille de route » a été agréée avec l'Algérie en septembre 2008 établissant des objectifs par rapport à des secteurs d'intérêt commun (réformes économiques, politiques commerciales, énergie, circulation des personnes, lutte contre le terrorisme). D'autres actions sont identifiées en rapport avec les domaines définis par le propre programme de réformes de l'Algérie.

Un certain nombre de questions horizontales ont pris une importance croissante dans la politique extérieure de l'UE: la lutte contre le *changement climatique*, la *migration*, l'*aide au commerce*, la flambée des *prix alimentaires*, la lutte contre les *drogues*, l'*énergie*, la *crise économique et financière* et les *droits de l'homme*.

Du fait qu'elle est située dans le bassin méditerranéen, l'Algérie reste une région très vulnérable aux changements climatiques. Des problèmes considérables demeurent dans les différents secteurs de l'environnement.

En ce qui concerne la complémentarité du PIN avec le Programme Indicatif Régional et les nouvelles initiatives de l'UE dans la région, il convient de mentionner le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Elle va développer des nouveaux projets de coopération intéressant plusieurs pays de la zone en matière de dépollution de la Méditerranée, les autoroutes de la mer et terrestres, la protection civile, les énergies de substitution, l'enseignement supérieur et la recherche et l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

La situation politique relativement stable et la situation macroéconomique favorable en Algérie ne se sont pas traduites par une amélioration équivalente du niveau de vie de l'ensemble de la population.

PIN 2011-13

Le PIN 2011-13 a été préparé en étroite coordination avec les autorités algériennes, les États membres, les principaux bailleurs multilatéraux et des représentants de la société civile.

Le nouveau contexte des relations UE-Algérie (AA et « Feuille de route », UpM) présenté auparavant, les changements dans les politiques externes horizontales de l'UE, les besoins exprimés par le partenaire algérien, les enseignements du passé, les considérations portant sur l'efficacité de l'aide et un dialogue en vue d'un partage des tâches et d'une complémentarité entre les bailleurs (en particulier avec les États membres) ont influencé les choix de la présente programmation. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre de la « Feuille de route » à travers un programme spécifique, le P3A III.

L'Algérie a été pionnière en ce qui concerne les opérations de 3ème génération (gouvernance) dans la région voisinage sud. Dans le cycle de programmation 2011-2013, elle a souhaité privilégier plutôt les aspects sociaux, économiques/commerciaux de l'AA, la diversification de l'économie (tourisme culturel) et les politiques horizontales de grande actualité (pauvreté, environnement). Ainsi l'axe du PIN 2007-10 « croissance économique et emploi » se prolonge dans le cadre du présent PIN avec un programme Transport II, P3A III et un nouveau programme de réforme du secteur pêche et aquaculture. L'axe « Renforcement des services publics de base » évolue vers « Développement durable et culture », notamment en raison des changements des politiques horizontales externes de l'UE, avec un programme de développement socio-économique local II et des nouveaux programmes dans l'environnement et la culture.

Tout en poursuivant les axes stratégiques prioritaires fixés dans le DSP, la programmation retient trois opérations qui relèvent de nouveaux secteurs d'intervention et trois opérations qui constituent des prolongements d'interventions qui ont été un succès dans le passé. La possibilité d'une introduction d'un programme ONG III dans le cadre de la revue à mi-parcours de cette programmation a été convenue.

Les axes prioritaires de coopération et les 6 opérations du PIN 2011-2013, qui s'élève à 172 M€, sont les suivantes :

Axe A- Développement durable et culture

Appui à la protection de l'environnement

Le programme a pour objectif de prévenir et de combattre la détérioration de l'environnement, d'assurer la protection de la santé humaine et d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Pour ce faire, il est particulièrement important d'intégrer l'environnement dans les autres politiques sectorielles en Algérie.

Protection et valorisation du patrimoine culturel

Le programme vise l'identification, la protection, la réhabilitation, la mise en valeur du patrimoine culturel et sa contribution au développement économique et au tourisme soutenable.

Appui au développement socio-économique local II

Enclencher et soutenir un processus autonome de développement local dans 25 communes rurales défavorisées réparties dans 3 wilayas des Hauts Plateaux Ouest et 3 wilayas du Nord Centre

de l'Algérie, en favorisant le développement des initiatives locales à vocation productive, offrant des perspectives d'amélioration du niveau de vie aux populations pauvres.

Axe B- Croissance économique et emploi

Appui à la réforme du secteur du transport (Transport II)

Le programme a pour objectifs la définition de l'organisation des corridors de transport, de l'organisation de l'infrastructure et des services logistique, le renforcement de l'administration maritime et portuaire et le renforcement de l'organisation des transports urbains.

Programme d'accompagnement de l'Accord d'association (P3A III)

L'objectif est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et l'Algérie à travers la mise en œuvre de l'Accord d'association et sa « Feuille de route » en facilitant l'adaptation de l'économie algérienne aux dispositions de l'accord et en encourageant les réformes identifiées dans le « Feuille de route ».

Appui à la réforme de la pêche et de l'aquaculture

Appuyer la diversification de l'économie algérienne en stimulant le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Axes prioritaires	Fourchette indicative	Pourcentage
Développement durable et culture	72-76 M€	+/- 43 %
Croissance économique et emploi	96-100 M€	+/- 57 %